



Rapport moral 2007

(présenté par Marie-Brigitte Andrei, Présidente)

1. Un grand désarroi (Immobilisme des pouvoirs publics / Silence des médias)
2. Des défaites et des victoires
 - L'autorisation de la CDEC
 - Le permis de construire
 - Les recours auprès du Tribunal Administratif
3. Les failles juridiques
 - . Des engagements de programmation non respectés (Le cahier des charges)
 - . Des dossiers incomplets :
 - L'agrément de la Ville de Paris (détermine le changement d'affectation)
 - Le certificat de conformité (détermine la durée d'exploitation)
 - . Une opération illégitime (absence de titre du pétitionnaire)
 - Relations avec Hammerson
4. Conclusion
 - . Des résultats globalement positifs
 - . Un projet pour l'avenir
 - . Remerciements.

1. **Un grand désarroi** (Immobilisme des pouvoirs publics / Silence des médias)

Comme vous venez de l'entendre, le collectif *Sauvons le Grand Ecran* n'a pas attendu de se constituer en association officielle pour agir, et s'est mobilisé dès l'annonce de la disparition de la salle (pétition, manifestations, courriers recommandés, etc...).

La première difficulté qui s'est présentée à nous fut d'identifier clairement notre (ou nos) interlocuteur(s) : à défaut de pouvoir contraindre la société EuroPalaces à poursuivre l'exploitation, nous comptions sur les pouvoirs publics pour s'opposer catégoriquement au projet commercial. Mais face à l'immobilisme, vers qui nous tourner ? Le problème relevait-il de la *Mairie du 13°*, de la *Mairie de Paris*, du *Ministère de la Culture*... ?

- Curieusement, à peine deux mois après son engagement public en faveur du premier pôle d'animation du quartier, *Serge Blisko*, maire du 13° arrondissement, confirmait officiellement la fermeture définitive de la salle pour la fin de l'année, sans prêter la moindre attention à nos requêtes et protestations.

- Et malgré la Convention en cours qui donnait toute autorité au maire de Paris pour s'opposer au changement d'affectation ... *Bertrand Delanoë* lui aussi s'est immédiatement trouvé aux abonnés absents !

- Suite à nos appels auprès du président *Jacques Chirac*, initiateur en son temps du Grand Ecran lorsqu'il était maire de Paris avec *Jacques Toubon* alors maire du 13°, on nous renvoya vers le *Ministère de la Culture*... qui se borna à nous recevoir poliment, en présence du directeur du CNC. Idem plus tard pour la DRAC !

- Toutes nos demandes de protection de la salle, que ce soit dans le cadre du *PLU* ou de la *CDEC*, sont également restées sans suite.

Les réponses réservées à nos courriers ou demandes de rendez-vous - consultables sur le site - vous donneront une idée de ce parcours du combattant, vite transformé en traversée du désert !

Car il fallut rapidement se rendre à l'évidence : nos démarches se heurtaient au mieux au silence gêné, au pire à la dérobade de nos interlocuteurs. Cette conspiration du silence allait de pair avec une désinformation savamment orchestrée : à l'appui de l'opération prévue, les motifs les plus contestables étaient avancés (récapitulés sur le site dans l'article « La vérité sur les arguments invoqués pour justifier la fermeture du Grand Ecran Italie » dans l'onglet « Ce qu'on vous cache ») : baisse de fréquentation de 50% en 2004 (démentie par les chiffres), absence de repreneur (alors qu'aucun appel d'offres n'avait été lancé), etc... Le "Grand Ecran", présenté à peine quinze ans plus tôt comme "la" salle du XXIème siècle, était devenu soudain « obsolète ». D'ailleurs il ne serait bientôt plus question du "Grand Ecran", mais seulement d'une "friche commerciale" à combler au plus vite. Et ce dans la plus grande discrétion bien sûr : parmi les quelques médias à avoir relayé un temps la mobilisation, rares furent ceux qui consacrèrent ne serait-ce qu'un entrefilet aux recours engagés par l'association !

A défaut de pouvoir compter sur l'appui des instances censées protéger la salle, il nous fallait donc prendre notre destin en mains :

2. Des défaites et des victoires

Malgré quelques signes d'espoir, puisqu'une programmation était prévue en 2006, rien n'empêcha finalement la fermeture de la salle le 2 janvier 2006, pourtant désapprouvée par une majorité de parisiens. Tout au plus avons-nous réussi à la retarder de six mois.

Une fois le Grand Ecran fermé, il nous fallait absolument tenter de faire obstacle à la validation de l'opération par la CDEC. Mais, là encore, nos efforts n'aboutirent qu'à retarder les échéances.

Et malgré le temps gagné par le report, puis l'ajournement des premières CDEC, les autorisations ont finalement été accordées aux enseignes commerciales le 22 juin 2006, par cinq voix sur six. Autant nous pouvions nous y attendre de la part des membres votants de la municipalité - vu l'accueil réservé à notre mobilisation - autant cette inexplicable décision se révélait en contradiction flagrante avec les déclarations des *Chambres de Commerce et des Métiers*, dont les représentants nous avaient assurés verbalement quelques mois plus tôt de leur hostilité au projet présenté !

De même que nous avons été pris de cours en mars 2007 par le permis de construire, délivré malgré les déclarations rassurantes du maire en janvier !

Après ces condamnations officielles, il ne nous restait plus qu'à nous tourner vers la justice. Mais les recours engagés auprès du Tribunal Administratif n'étant pas suspensifs, il n'y avait a priori plus d'obstacles juridiques à la destruction de la salle !

3. Les failles juridiques

C'était sans doute compter sans la faiblesse des dossiers présentés à ces différentes commissions, et la méconnaissance flagrante des obligations de la Convention liant l'exploitant et la Ville de Paris :

Rappelons qu'à l'origine, la vente par la VILLE DE PARIS des droits immobiliers au profit de la SCI Italie GRAND ECRAN en décembre 1988 a été consentie à un prix très avantageux, en contrepartie de certaines obligations particulières à la charge de l'acquéreur, suivant Cahier des charges inséré dans l'acte de vente.

- Des engagements non respectés :

Parmi ces obligations figuraient l'organisation de **festivals à thème, nuits du cinéma, congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés, avant-premières d'émissions, de films ou téléfilms**, ainsi que des projections pour les **scolaires et enfants**, les personnes du **3ème âge**, des projections de **films** sur **Paris** pour des groupes organisés de **touristes**, et enfin l'utilisation par la **Ville de Paris**.

Or la plupart de ces engagements de programmation ont été progressivement abandonnés par l'exploitant.

- Des dossiers incomplets :

En outre, l'examen attentif des dossiers révèle qu'une clause essentielle n'a pas été respectée : à savoir l'obligation pour **tout acquéreur ou sous-acquéreur** d'obtenir **l'agrément de la Ville de Paris, requis pour tout changement de propriété ou d'usage pendant un délai d'au moins vingt ans à compter de l'achèvement** du bâtiment.

Nous avons vainement réclamé au maire de Paris copie de cet agrément, nécessairement voté en Conseil de Paris, et qui ne figure pas aux dossiers.

S'ajoute à cela une appréciation erronée de la durée d'exploitation de *Gaumont*, déjà ramenée à quinze ans par l'ancienne municipalité au lieu des vingt ans initialement prévus. D'après le **certificat de conformité** consultable aux Archives - daté de juin 1993 - ce délai court jusqu'en juin 2008. Le délai officiellement avancé de novembre 2006, outre de n'avoir pas été respecté puisque la salle a fermé deux ans et demi plus tôt, s'avère donc de surcroît irrecevable.

Pour résumer, non seulement la transformation du Grand Écran en surfaces commerciales contredit sa vocation "d'équipement culturel" définie par la Convention signée en 1991, mais **les autorisations délivrées** par les services administratifs **ont été établies sur la base de dossiers incomplets et d'informations erronées**.

- Une opération illégitime :

Il convient ici d'aborder nos relations avec la société *Hammerson-Italie*, qui gère le *Centre commercial Italie2*.

Le directeur *M. Aglat*, sollicité dès l'annonce de la fermeture, nous a fait savoir dans un premier temps qu'il n'avait rien contre le cinéma, bien au contraire, mais que si la salle était amenée à disparaître, le Centre souhaitait se porter acquéreur des murs afin d'intégrer les nouveaux commerces à l'ensemble de ses magasins.

Depuis, l'association s'est trouvée "conviée" trois fois par les représentants d'*Hammerson* : une première fois le 21 juin 2006, veille de la CDEC, pour nous avertir que les travaux seraient lancés aussitôt les autorisations obtenues (ce qui fut fait dès le lendemain). Une deuxième fois en avril 2007, pour nous déclarer qu'ils étaient décidés à attendre l'issue de notre recours en annulation, lancé en septembre 2006. Et enfin, trois mois plus tard, en juillet 2007, pour nous confier leur intention d'entamer finalement les travaux dès la rentrée, sans tenir compte des échéances du Tribunal Administratif - jugées trop longues - ni de notre deuxième recours, lancé en mai 2007 contre le permis de construire. (*)

Aussi, à la vue du panneau annonçant la "*transformation du cinéma en commerces*" apposé fin septembre 2007 sur la façade du Grand Écran, nous avons immédiatement écrit à la direction de *Teycpac* pour contester la légalité de tels travaux.

En effet, **en l'absence de titre de propriété, la société *Teycpac-Hammerson* n'étant titulaire que d'une promesse de vente, n'est pas habilitée à entamer les travaux** annoncés.

De plus, l'existence même de cette promesse de vente datée d'octobre 2004 prouve que l'opération prévue de longue date ne résulte pas d'une friche commerciale existante, comme tente de le démontrer la société *Teycpac* dans ses conclusions adressées au Tribunal, mais constitue au contraire la cause même de cette friche.

Dans la foulée, nous avons adressé une lettre à *Nicolas Sarkozy*, qui l'a transmise au préfet de Paris. [Je vous rappelle que tous ces courriers - avec ou sans leur réponse - sont consultables sur le site].

Fait étrange, début octobre, malgré les coordonnées d'une société de travaux publics affichées à l'entrée du centre, aucune déclaration de chantier n'avait été effectuée à la Préfecture, où personne, pas même l'architecte, n'était au courant !

D'après nos analyses il y aurait deux explications possibles à la non-exécution des travaux annoncés depuis maintenant huit mois à l'entrée du *Centre Italie2* : ou bien il s'agit pour *Hammerson* de marquer son territoire dans l'espoir de décourager toute contestation future, en escomptant un pourrissement de la situation, ou alors la découverte de nos arguments a bel et bien été à l'origine de l'annulation du chantier !

Pour la suite, nous ne pouvons préjuger de la décision du Tribunal, mais si d'aventure celui-ci donnait juridiquement raison à l'opération prévue, cette dernière n'en demeurerait pas moins à nos yeux politiquement contestable. Quoiqu'il arrive, ce projet reste donc pour nous illégitime.

4. Conclusions

- Des résultats globalement positifs :

En conclusion, si nous n'avons pas pu empêcher la fermeture de la salle, pas plus que l'attribution des autorisations par les services de la Ville et du Département, on peut toutefois considérer les effets de la mobilisation comme globalement positifs : avoir réussi à empêcher, voire à remettre en cause, une démolition qu'on nous présentait jusqu'ici comme inéluctable, constitue notre plus grande victoire à ce jour.

Et le seul fait de nous retrouver aujourd'hui pour évoquer l'avenir d'une salle condamnée à disparaître sous les gravats depuis déjà deux ans, prouve bien, pour reprendre les termes d'un hebdomadaire de spectacle*, « *qu'une petite association de quartier peut contrarier les projets de grands groupes.* »

Cependant loin de nous l'idée de nous contenter de cette situation, ni de nous réjouir d'empêcher les affaires de qui que ce soit. Au contraire, c'est parce que nous sommes convaincus qu'un grand et beau projet pour le Grand Ecran serait non seulement source de richesse culturelle mais aussi facteur de dynamisme économique pour notre arrondissement, que nous restons persuadés du bien-fondé de notre combat.

Mais n'oublions pas que si nous avons remporté des batailles, nous sommes encore loin d'avoir gagné la guerre. Aussi, face à la manipulation consistant à nier l'existence même du "Grand Ecran", il convient avant tout de le faire revivre dans les esprits.

C'est pourquoi nous vous proposons d'évoquer tout à l'heure dans les « Questions diverses » les actions à envisager dans les mois qui suivent, ainsi que l'ébauche du futur projet élaboré pour la renaissance de la salle, intitulé « **Un grand projet pour le Grand Ecran** ».

- Remerciements :

Avant de procéder à l'approbation de ces différents rapports, et de passer la parole à notre trésorier pour le rapport financier, je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur temps et leur compétence au service de la défense du Grand Ecran, en particulier les créateurs du site internet - miroir interactif de notre mobilisation - sans oublier bien sûr tous les adhérents.

* Figaroscope